



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB - 09.04.2020

Numéro de publication: AB02-0000005160

Canton: GE

Entité de publication:

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail Colas Suisse SA

Colas Suisse SA
CHE-107.777.691

Route de Satigny 50
1242 Satigny

Permis de travail de nuit, dimanche et les jours fériés
art. 17, 19 et 20a de la loi sur le travail (LTr)

No de référence: 19-005017

N° d'établissement: 50608110

Pan d'entreprise: Marquage routier et signalisation routière sur des autoroutes/routes fortement fréquentées lorsqu'il est nécessaire de les réaliser la nuit ou le dimanche pour des raisons de sécurité conformément au mandat de l'OFROU et/ou d'autres autorités compétentes

Motif: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques (art. 28, al. 1 OLT 1)

Personnel: 11 H

Validité: 01.04.2020 – 31.03.2020

Complément à l'autorisation: Nouveau permis

Autorisation pour: GE

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).